



Compte Rendu du Conseil Communautaire du 11 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le vendredi 11 décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux de la mairie de l'Isle-Adam sous la présidence de Monsieur GUICHARD.

Etaient présents :

MM. Roland GUICHARD (Président), Axel PONIATOWSKI, Pierre BEMELS, Didier DAGONET, Bruno MACE, Jacques DELAUNE, Philippe VAN HYFTE (Vice-Présidents)

Mmes et MM., Gérard WAGENTRUTZ, Chantal VILLALARD, Claudine MORVAN, Sébastien PONIATOWSKI, Elodie THABOUREY, Michel PASSANT, Agnès TELLIER, Jean-Dominique GILLIS, Nicole DODRELLE, Michel MANCHET, Dominique MOURGET, Mario STERI, Françoise CHAUMERLIAC, Gérard SCHOLLA, Céline CAUDRON

Etaient absents représentés :

Philippe LEBALLEUR donne pouvoir à Michel PASSANT
Pierre TORCHON donne pouvoir à Bruno MACE

Etaient absents :

Mme Sophie COOLSAET, M. Pierre-Yves BOUDER

Secrétaire de séance : Sébastien PONIATOWSKI

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur le Président Roland GUICHARD.

En préambule, Monsieur Le Président Roland GUICHARD annonce que c'est le dernier Conseil Communautaire à sept communes, et qu'au prochain Conseil de Janvier 2016 nous serons rejoints par les communes de Mériel et Méry-sur-Oise.

Il précise également que l'année 2015 a été une année très occupée par la mise en place de cette extension de périmètre, entre les réunions de préparation et pour finir par la prise des délibérations par les différentes communes.

Tout sera acté au 1^{er} janvier 2016.

Monsieur Roland GUICHARD, évoque les différentes compétences à venir dont on reparlera un peu plus loin, comme par exemple :

- GEMAPI pour 2018 ;
- les aires d'accueil des gens du voyage pour 2017.

Monsieur GUICHARD souhaite également revenir sur la compétence sécurité, et précise qu'il ne s'agit pas de revenir en arrière mais de modifier la façon de procéder. Des explications seront données un peu plus loin.

1 Approbation du projet de procès verbal de la réunion du 26 juin 2015

Le projet de procès verbal de la séance du 26 juin 2015 ayant été transmis avec la convocation de la présente réunion, aucune observation ou modification n'a été adressée à la C.C.V.O.3 F. à ce jour.

Le Conseil Communautaire approuve donc à l'unanimité des membres votants, le procès verbal du 26 juin 2015.

2 Approbation du rapport relatif aux Mutualisations de services

Monsieur le Président Roland GUICHARD annonce qu'à ce jour : neuf communes ont délibéré : cinq ont émis un avis favorable et quatre ont pris acte.

Chacun des Conseils Municipaux en ayant discuté, Monsieur GUICHARD demande s'il y a d'autres interrogations.

Monsieur le Vice-Président Bruno MACE explique que le travail est un état des lieux de notre intercommunalité.

Monsieur le Vice-Président Didier DAGONET est du même avis. Il rajoute que c'est une photo à l'instant T.

Monsieur GUICHARD pense que les questions viendront en 2016.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

- d'approuver le rapport relatif aux Mutualisations de services et le schéma de mutualisation des services qu'il comporte.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTES	19	5	0

3 Compétences de la C.C.V.O.3.F.

- Suite au préambule de Monsieur le Président Roland GUICHARD, le Vice-Président Axel PONIATOWSKI ajoute que 3 compétences sont obligatoires à compter de 2017 :
 - le tourisme : cela concerne principalement l'Isle-Adam, Parmain et Presles. A ce jour, les termes quant à l'organisation ne sont pas encore connus ;
 - le milieu aquatique : le Conseil Départemental lui-même n'est pas encore en mesure de nous donner tous les détails. Le Syndicat des Berges pourrait être impliqué ;

- la gestion des aires d'accueil des gens du voyage :
 l'Isle-Adam et Parmain disposent d'une aire d'accueil respectivement de 9 et 4 places.
 Cependant Méry (qui devrait avoir 22 places) n'a pas encore créé d'aire d'accueil.
 L'investissement sera donc supporté par la Communauté de communes.
 Monsieur GUICHARD s'interroge sur le fait qu'à l'époque une subvention était accordée pour les travaux d'installation d'une aire d'accueil, est-ce que cela sera encore le cas pour les nouveaux travaux ?
 - Monsieur PONIATOWSKI précise que les compétences optionnelles n'ont pas encore été définies à ce jour. Il ajoute également que ces perspectives sont très importantes et que la mise en place représente un très gros travail.
 - Monsieur STERI demande une explication quant au rapport n°3 bis concernant la modification de la compétence sécurité avant de se prononcer sur ce rapport n°3.

Monsieur GUICHARD revient donc sur le fait qu'il n'est pas question de revenir en arrière, mais qu'en ce qui concerne effectivement ce « 5^{ème} item » une proposition, début 2016, sera faite quant à la création d'un Fonds de concours sécurité qui serait utilisé si les communes en ont besoin.

Monsieur STERI pense que les petites communes seront défavorisées budgétairement par rapport aux plus grandes.

Monsieur PONIATOWSKI estime au contraire que cela laissera une certaine souplesse tout en restant juste.

Monsieur DAGONET demande confirmation de la continuité de la gestion anti-alarme par la C.C.V.O.3.F. : Messieurs GUICHARD et PONIATOWSKI lui répondent affirmativement.

Monsieur GUICHARD précise que cette discussion sera reprise début 2016.

- Monsieur VAN HYFTE se dit contre cette loi de réforme territoriale (notamment concernant les compétences pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, le tourisme....).

Il rappelle que la situation de Nerville-la-Forêt est difficile.

Monsieur PONIATOWSKI explique que l'intercommunalité comprend ses difficultés et essaye de l'aider au mieux.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

- d'approuver le principe d'une révision des compétences, par les Conseils Municipaux, et de l'intérêt communautaire, par le Conseil Communautaire, en 2016, dans la perspective d'une conformité au 1^{er} janvier 2017 ;

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTES	23	0	1

3bis Modification de la Compétences de la C.C.V.O.3.F.

Monsieur MACE précise que les petites communes ont fait le choix de ne pas installer de caméras de surveillance ; elles ont plutôt opté pour des système anti-intrusion.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

- d'approuver la modification de la compétence sécurité de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts par suppression du cinquième item, « Pose et gestion de la télé alarme en protection anti intrusion », de sa définition à l'article 13 des statuts de la communauté, avec effet au 1^{er} janvier 2016.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTES	19	5	1

4 Conseil de développement

Monsieur le Président Roland GUICHARD précise à l'assemblée que ce sujet reste encore un domaine assez vague à ce jour.

Les élus communautaires notent que ce ne seraient que des personnes de l'extérieur qui interviendraient.

Après délibération, le Conseil Communautaire n'a pas décidé à la majorité :

- que la création du conseil de développement prévu au nouvel article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales interviendrait après l'extension de périmètre prévue au 1^{er} janvier 2016.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTES	4	3	17

5 Décision modificative n° 2

Monsieur le Vice-Président Axel PONIATOWSKI expose aux membres un projet de décision modificative à apporter aux crédits inscrits au Budget primitif 2015, afin de les adapter aux dépenses réelles effectuées.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				
imputation			objet	montant
Chapitre	Nature	s/fonc		
21	2181	01	Instal alarme	5 000,00
21	2181	01	complt instal générales prov numériques	-38 700,00
total dépenses d'investissement				-33 700,00

RECETTES

imputation			objet	montant
Chapitre	Nature	s/fonc		
021	021	01	auto financement	-33 700,00
Total recettes d'investissement :				-33 700,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				
imputation			objet	montant
Chapitre	Nature	s/fonc		
011	6156	01	maintenance	1 100,00
011	6226	01	honoraires	15 600,00
012	64111	01	personnel	-7 000,00
65	6554	01	cotisation SMOVON fonctionnement	29 000,00
65	6573	01	Subvention	-5 000,00
023	23	01	auto financement	-33 700,00
Total dépenses de fonctionnement				0,00

RECETTES				
imputation			objet	montant
Chapitre	Nature	s/fonc		
Total recettes de fonctionnement				0,00

total DM recettes	-33 700,00
total DM dépenses	-33 700,00

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de voter la décision modificative n° 2 apportée au budget, pour un montant total de - 33.700,00 € équilibrée en dépense et en recettes comme suit :
 - en section d'investissement :

Dépenses et Recettes =	- 33.700,00 €
------------------------	---------------
 - en section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes =	0,00 €
------------------------	--------

6 Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Monsieur le Président Roland GUICHARD présente une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur PONIATOWSKI, afin de faire l'acquisition de matériel festif pour la mise à disposition des communes qui en font la demande.

Il en profite, par avance, pour remercier Monsieur PONIATOWSKI.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

- d'approuver la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour un montant de 5.000,00 € pour l'année 2016 et de l'inscrire au budget.

Il est précisé que Monsieur le Vice-Président Axel PONIATOWSKI n'a pas pris part au vote et s'est donc abstenu.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTES	23	1	0

7 Approbation du contrat régional territorial de l'Isle-Adam (annule et remplace le rapport du 26/06/2015)

Monsieur le Vice-Président Axel PONIATOWSKI explique qu'il représente au Conseil Communautaire le contrat régional territorial de l'Isle-Adam.

En effet, deux des trois projets initiaux ont été rejetés par le Conseil Régional.

C'est pourquoi, la Ville de l'Isle-Adam présente un contrat régional territorial au Conseil Communautaire pour les opérations suivantes :

- réhabilitation de la Maison de l'Isle-Adam ;
- aménagement d'une aire de jeux dans le parc Manchez ;
- travaux d'aménagement extérieurs : abords de la Maison de l'Isle-Adam.

Monsieur PONIATOWSKI informe en outre l'assemblée que les contrats régionaux ne prennent pas en compte les projets sportifs, liés à l'enfance et au patrimoine.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le dépôt par la Ville de l'Isle-Adam d'un nouveau projet de contrat régional territorial.

8 Indemnité de Conseil au Receveur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 82-979 du 19 novembre 1982 et l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, relatifs aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des Communes et Etablissements Publics locaux, prévoient le versement d'une indemnité de conseil et d'assistance dans le domaine budgétaire, économique, financier et comptable.

Considérant que cette indemnité est calculée par application du tarif maximum ci-après, à la moyenne annuelle (des trois dernières années) des dépenses budgétaires,

Considérant que le comptable ayant exercé durant l'année 2015 à la Trésorerie de l'Isle-Adam est Monsieur Patrice FONTAINE, et que le taux de l'indemnité est modulé en fonction des prestations fournies,

Monsieur le Vice-Président Axel PONIATOWSKI précise que le montant est à peu près identique à celui de 2014 et qu'il est d'environ 700,00 € net.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de fixer pour l'année 2015, un taux d'indemnité à 100 % pour Monsieur Patrice FONTAINE.

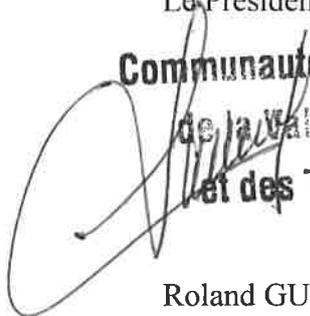
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20 heures 20

Le Président de la Communauté de communes,

Communauté de Communes

de la Vallée de l'Oise

et des Trois Forêts



Roland GUICHARD.